



**Manon Massé**

Cheffe de la 2<sup>e</sup> opposition

Québec, le 19 septembre 2019

Monsieur François Legault  
Premier Ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est  
3e étage, Québec (Québec) G1A 1B4

Objet: Demande d'intervention dans le dossier de la crise de l'arsenic à Rouyn-Noranda

Monsieur le Premier Ministre,

Plusieurs mois sont passés depuis la publication des résultats d'une étude de biosurveillance menée par la Direction de la santé publique (DSP) de l'Abitibi-Témiscamingue à proximité de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda. L'étude révèle des taux anormalement élevés d'arsenic dans l'organisme des enfants qui en respirent chaque jour 67 fois plus que la norme fixée par le gouvernement du Québec en 2011.

À juste titre, le Québec est fier de la rigueur de ses normes environnementales. On pourrait donc s'attendre à ce que cette crise provoque un branle-bas de combat aux plus hautes instances. Or, votre gouvernement n'a pris aucune mesure pour y remédier. Le 6 septembre dernier, le ministre de l'Environnement est arrivé les mains vides à Rouyn-Noranda, sa première visite depuis l'éclatement de la crise, en mai dernier. En l'absence de plan, il a pointé du doigt un avis vieux de 6 ans qui cautionnait l'autorisation d'émettre 200 ng/m<sup>3</sup>.

Pourtant, à peine quelques jours après le passage du ministre, la DSP de l'Abitibi-Témiscamingue a désavoué l'avis de 2013. Aujourd'hui, elle est catégorique : le ministère doit poser des actions concrètes, et ce, dès maintenant, pour ramener les émissions d'arsenic de la Fonderie Horne à la norme québécoise.

M. Charette et le ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue, Pierre Dufour, nous ont accusés d'exacerber les inquiétudes de la population. Rassurez-vous, M. le premier ministre : les gens de la région voient les choses autrement. Ils n'ont plus de patience pour la désinvolture de vos ministres et ils savent qu'à Montréal ou à Québec, leurs préoccupations ne seraient pas balayées du revers de la main.

La ville de Rouyn-Noranda a demandé à votre gouvernement de désigner un ministre responsable du dossier. Cette personne serait chargée de coordonner les efforts des ministères de l'Environnement, de la Santé et de l'Économie et servirait d'interlocutrice du gouvernement auprès des parties prenantes de tous les paliers.

Nous jugeons qu'il s'agit d'un premier pas essentiel vers la mise aux normes de la Fonderie Horne: la seule résolution acceptable d'une crise qui perdure trop longtemps.

La fonderie est le seul établissement industriel du Québec qui détient l'autorisation de dépasser la norme québécoise d'émission d'arsenic. Si vos ministres continuent à prétendre le contraire, vos responsabilités à l'égard des citoyennes et des citoyens de la région justifient amplement une intervention directe de votre bureau. À l'égard du respect des normes environnementales, l'Abitibi-Témiscamingue ne devrait pas être traitée différemment du reste du Québec.

En conclusion, permettez-nous de vous rappeler que votre gouvernement dispose d'un demi-siècle de données sur les émissions de la Fonderie Horne. Les premières études environnementales, menées entre 1975 et 1978, montrent qu'elle rejette des tonnes de SO<sub>2</sub>, de plomb, de zinc, de cadmium et d'arsenic dans l'air. Au début des années 1980, on constate que le taux de cancer est plus élevé que la normale chez les travailleurs de la fonderie : les émanations de plomb et d'arsenic sont pointées du doigt.

En 2004, un avis interministériel recommande aux autorités d'exiger une baisse rapide des émanations pour atteindre une moyenne annuelle de 10 ng d'arsenic par m<sup>3</sup> d'air, puis de 3 ng/m<sup>3</sup> : la norme adoptée par Québec en 2011. Ignorant cet avis, le ministère délivre une attestation d'assainissement à la Fonderie en 2007 lui demandant d'atteindre 200 ng/m<sup>3</sup> deux ans plus tard. En 2017, avec 5 ans de retard, l'attestation d'assainissement de la Fonderie est renouvelée et fixe sa cible à 100 ng/m<sup>3</sup>, soit 33 fois plus que la norme.

Selon Santé Canada, l'exposition prolongée à des concentrations élevées d'arsenic « contribue au risque de développer certains cancers chez l'humain et peut affecter le tractus gastro-intestinal, les reins, le foie, les poumons et l'épiderme. » En outre, l'exposition aux métaux neurotoxique est liée à la santé neurologique. L'incidence de décès liés à des maladies du système nerveux est deux fois plus élevé à Rouyn-Noranda qu'à Val d'Or.

Vous n'êtes pas responsable du laxisme de vos prédécesseurs, mais la santé des enfants de Rouyn-Noranda n'est pas une patate chaude qu'on passe d'un gouvernement à l'autre. Nous avons perdu assez de temps comme ça.

Dans l'attente impatiente de votre réaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Émilise Lessard-Therrien  
Députée de Rouyn-Noranda-  
Témiscamingue



Manon Massé  
Cheffe parlementaire du troisième groupe  
d'opposition